

Travailler plus pour gagner moins !

OPA

COMMUNIQUÉ

n° 1-2023

Comme chaque année, c'est le constat du non respect des droits et l'annonce de mauvaises surprises qui ont marqué ce rendez-vous annuel, à l'issue de la réunion sur les mesures indemnitaires catégorielles des **OPA** du 03 juillet !

- L'inflation est de retour plein pot dans le paysage économique depuis l'année dernière
- La réforme des retraites vient d'amputer notre salaire différé et au passage supprimer 10 % de surcote possible sur nos pensions de retraite
- Le SMIC a déjà augmenté par deux fois en 2023 sans que cela soit répercuté sur le salaire des **OPA** à ce jour

L'augmentation du point d'indice de 3,5 % en 2022 + 1,5 % en 2023 = 5 % tandis que l'inflation connue en mai = 7,6 % **C'EST GAGNER MOINS**

Parenthèse : Les **OPA** en C3A n'en voient toujours pas la couleur bien que ce soit prévu dans la circulaire :

2.6.1 Revalorisation des rémunérations mensuelles de référence

Les rémunérations mensuelles de référence, prévues aux 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessus, sont revalorisées trimestriellement selon le même taux que celui appliqué au barème des salaires des ouvriers de l'Etat qui suit l'évolution du la valeur du point de la fonction publique.

- Les **OPA MADSLD** sont abandonnés depuis le transfert des parcs, tout comme les **OPA** en **SGCD** oubliés de leur hiérarchie qui ne connaît pas le statut, ils ne bénéficient qu'à la marge de promotions et d'augmentations du régime indemnitaire, ce même sort est réservé à nos collègues concernés par les MAD dans le cadre de la loi 3DS
- Le moratoire sur les recrutements n'est toujours pas levé alors que les besoins en **OPA** spécialisés sont prégnants dans tout le pays, il faut, en plus des siennes, assurer les missions dévolues aux postes vacants

C'EST TRAVAILLER PLUS

- Exigence d'encadrement ou de missions en rapport pour les promotion avec passage de catégorie C en B , B en A : Ça aussi c'est travailler plus pour gagner moins qu'un fonctionnaire qui serait sur le même poste avec un régime indemnitaire largement mieux disant que celui des **OPA** !
- Des **OPA** à qui on refuse des mobilités sous prétexte qu'on ne sait pas les gérer...inadmissible à entendre...

La surprise pour l'indemnitaire, elle est belle : revalorisation forfaitaire de 200€ brut annuels de la prime de métier pour l'ensemble des **OPA** ... mais seulement pour ceux du programme 217, donc ni les **OPA MADSLD** ni les **OPA** « MAD » des **SGCD** ne sont concernés.

On s'étonne quand on nous dit que cette mesure coûte 197 750€ tandis que le prévisionnel affiché le 23 juin était de 312 000€

OPA	312 000 €
-----	-----------

Ah, oui ... On n'a pas eu le temps de mettre à jour le document avant de vous l'envoyer, mais on va aussi augmenter le montant moyen du CA des **OPA** de 12 % pour 75 000€

Déjà, 312 000€, c'était trois fois rien par rapport au retard indemnitaire cumulé par les OPA, mais en plus il est amputé de 40 000€ !!

Alors, on peut toujours se dire que c'est déjà ça de pris ... **16,66€ brut par mois** ...

Mais la réalité, c'est que l'administration, certes augmente une prime ou deux, mais dans le même temps notre pouvoir d'achat continue de diminuer et nos futures pensions de baisser, car ce ne sont pas des primes comptabilisées dans les pensions qui augmentent ! Les **OPA** de la catégorie Ouvrier promu cette année n'auront pas d'augmentation de salaire, ils sont condamnés au SMIC à vie !

Cette situation ne peut pas durer ! Les **OPA** ont un métier qualifié, un savoir faire, une expérience, ils travaillent pour le bien commun dans l'intérêt général et ça leur coûte de l'argent depuis plus de 20 ans avec le gel du point d'indice ! C'est quand même le comble ! C'est une honte pour l'État employeur !

En 2023, le salaire Ouvrier de la zone 1 est de 1755€ quelle que soit son expérience, quand en 1993 un Ouvrier Qualifié démarrait avec un salaire à 14 % au dessus du SMIC ? Sans les primes ! $1755 + 14 \% = 2000€$... il est où le progrès social et le respect des qualifications des personnels ?

FO ne va pas en rester là et exige la satisfaction de ses revendications dès maintenant :

- Levé du moratoire sur le recrutement d'**OPA**
- Passage de la prime d'ancienneté à 33 %
- Doublement des enveloppes de promotion
- Accès aux informations du FSPOEIE
- Aboutissement du chantier statutaire
- GIPA et Égalité de traitement pour tous les **OPA**

Pour Force Ouvrière c'est le salaire !

Le pouvoir d'achat, le salaire, la pension, les droits de gestion et le devenir statutaire de TOUS les OPA doivent être pris en considération et respectés. Vous pouvez toujours compter sur FORCE OUVRIÈRE pour que nos droits et nos revendications soient portées auprès de l'Administration et tout mettre en œuvre pour leur aboutissement

LA LUTTE CONTINUE !

FORCE OUVRIÈRE EST LÀ POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES OPA